

*Ministère de la Santé et des Sports*

*La Ministre*

CAB RBN/CdB/CR/A10-10894

*Paris, le* - 4 MAI 2010

Madame la Présidente,

J'ai lu avec grande attention votre courrier du 17 avril 2010, dans lequel vous me faites part de vos inquiétudes relatives à la situation des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière telle qu'elle découle de la réingénierie des études (formation LMD) et du protocole d'accord du 2 février dernier.

Concernant tout d'abord la réingénierie des études, la reconnaissance au niveau L des infirmiers en soins généraux était un préalable indispensable. C'est désormais chose faite.

Nous poursuivons la même démarche avec les infirmiers spécialisés, en étroite collaboration avec les organisations syndicales et professionnelles, pour réformer les études des infirmiers spécialisés. Des travaux sont actuellement en cours : d'une part, la réécriture du référentiel d'activités et des compétences du métier, puis, dans un second temps, celle du référentiel de formation, que nous menons en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce travail, qui reconnaît l'expertise des professionnels, doit permettre d'envisager une reconnaissance universitaire, puis d'offrir de nouvelles perspectives d'évolution pour ceux d'entre vous qui souhaitent poursuivre ou reprendre des études. La reconnaissance du niveau master par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche découle de cette démarche de refonte de la formation, démarche indispensable que je suis en train de mener avec vous ; je ne doute pas que nous y parviendrons, et ce avant la fin de l'année 2010.

D'autre part, je souhaite favoriser la reconnaissance des pratiques infirmières avancées, en identifiant la nature précise des activités concernées. Cette réflexion doit également conduire à définir des activités nouvelles correspondant aux besoins de santé de la population. Sans attendre les conclusions des groupes de travail sur les études de IADE, j'ai tenu à revaloriser très sensiblement cette profession, qui joue un rôle tout à fait fondamental dans nos établissements hospitaliers.

Plus précisément, le protocole du 2 février 2010 revalorise très sensiblement les IADE en début de carrière : dès 2012, ceux-ci-ci auront un gain de rémunération annuel net de près de 2 880 euros par rapport aux anciennes grilles, qui s'ajouteront aux 1 024 euros obtenus en 2002. En fin de carrière, les IADE auront un gain de plus de 2 000 euros par rapport aux anciennes grilles, qui s'ajouteront aux 3 330 euros obtenus en 2002.

.../...

Madame Marie-Ange SAGET  
Présidente du syndicat national des infirmiers anesthésistes  
157 rue Legendre  
75017 PARIS

Le reclassement sur ces nouvelles grilles indiciaires sera laissé au choix de chacun. Ceux d'entre vous qui souhaitent conserver leur grade actuel, avec les conditions de départ à la retraite qui leur sont propres, pourront librement conserver ce grade : ils bénéficieront d'un déroulement de carrière normal, tel qu'il est aujourd'hui. Ceux qui préféreront, compte tenu de leurs projets de vie, demander leur reclassement pourront opter pour un grade revalorisé, avec une carrière prolongée.

A cet égard, et je sais que le sujet vous est cher, le protocole prévoit la constitution d'un groupe de travail, avec les organisations syndicales, sur l'amélioration de l'organisation du travail, la promotion de la prévention des risques professionnels et l'accompagnement de l'allongement des carrières. Je sais pouvoir compter sur les partenaires sociaux pour proposer des solutions innovantes en la matière.

En tout état de cause, le protocole d'accord maintient les grilles indiciaires des IADE comme les plus élevées du corps infirmier de la fonction publique hospitalière, ce qui, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, est conforme à leur niveau élevé d'expertise, que la réingénierie des études ne va que conforter. J'ai une pensée toute particulière pour les infirmiers anesthésistes dont je connais la valeur et le professionnalisme au quotidien dans nos établissements de santé.

Espérant que ces éléments rassureront l'ensemble de la profession, je vous prie d'agréer, madame la présidente, l'expression de ma profonde considération.



Roselyne BACHELOT-NARQUIN